

# CONSEILS AUX ENTREPRENEURS

29 septembre 2020

## TROUVER VOTRE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ICI AU QUÉBEC : PROFITEZ DU CONTEXTE PROPICE

Temps de lecture : 2 minutes

### LE SAVIEZ-VOUS?

La majorité des permis de travail pour les travailleurs étrangers émis au Canada ont deux caractéristiques :

- Ils sont à durée déterminée
- Ils lient un travailleur étranger à un employeur identifié (un permis de travail fermé)

Vous étiez envieux de votre jeune compétiteur «cool» avec ses équipements neufs, ses méthodes «hot» et ses travailleurs spécialisés venus de partout dans le monde?

Il aurait dû être jaloux de votre marge bénéficiaire, de votre BNR et de votre fonds de roulement. Le confinement aura eu raison de son entreprise ce qui laisse d'excellents travailleurs

« Cueillir » ses meilleurs employés, voilà votre opportunité. Certains nouveaux arrivants ont un permis de travail fermé. Techniquement, ils ne peuvent être au chômage ni travailler ailleurs. Ils devraient normalement retourner chez eux. Mais avec la COVID, le retour n'est pas possible.

Il est possible de demander un nouveau permis de travail au nom, cette fois, de votre entreprise. Les autorités réglementaires valideront l'Étude d'Impact sur le Marché du Travail (l'EIMT) et son équivalent provincial. Dans l'attente des résultats, le candidat peut travailler chez vous, très rapidement (généralement moins de 10 jours). Acclimaté au pays, à nos méthodes de travail et nos us et coutumes, le recrutement de ce nouvel employé vous aura coûté à peine plus cher qu'un recrutement régional.

Il arrive parfois que le permis de travail soit ouvert plutôt que fermé. Vous pouvez alors embaucher son détenteur sans autre formalité. Vérifiez quand même la date d'échéance du permis, il y en a toujours une.

MALLETTE

Avec vous, là où ça compte

## **L'IDÉE DE RECRUTER À L'INTERNATIONAL, TOUT FAIT ICI, VOUS PLAÎT? PASSEZ LE MOT DANS VOS DIFFÉRENTS MILIEUX :**

- **Votre conseiller d'affaires, votre comptable**
- **Votre banquier qui voit quelques-uns de ses clients disparaître**
- **Votre agence de recrutement**
- **Le syndic de votre région**

Autant de gens pour vous mettre sur la piste d'opportunités intéressantes.

Mais vous devez faire une certaine cabale puisque la plupart de ces personnes connaissent mal la réglementation sur les permis de travail et n'ont que peu de réflexes ou d'automatismes sur la question.

Vous en connaissez suffisamment maintenant pour les aiguiller!

**Pour la paperasse, si ça vous embête, on s'en occupe, car pour nous c'est simple.**

**BON RECRUTEMENT!**

**N'hésitez pas à contacter votre conseiller ou associé de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux**  
**Pour de plus amples renseignements : [mallette.ca/nous-joindre](http://mallette.ca/nous-joindre)**